

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE LA MER

**Arrêté du 22 avril 2005 autorisant au titre de l'année 2005 l'ouverture d'un concours pour le recrutement dans le corps des administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur principal**

NOR : EQUIP0500337A

Par arrêté du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer en date du 22 avril 2005, est autorisée au titre de l'année 2005 l'ouverture d'un concours pour le recrutement dans le corps des administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur principal d'officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes et d'inspecteurs principaux des affaires maritimes (femmes et hommes).

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 23 mai 2005.

La date de l'épreuve écrite est fixée au 13 juin 2005.

Le nombre de postes offerts au concours fera l'objet d'un arrêté du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

*Nota.* – Retrait des dossiers :

Par téléchargement :

Le dossier spécifiquement établi pour ce concours et sa notice explicative sont disponibles par téléchargement, avant la date de clôture des inscriptions :

- sur intranet, à l'adresse : <http://intra.dpsm.i2/dossierconcours> ;
- sur internet, à l'adresse : [www.equipement.gouv.fr/recrutement](http://www.equipement.gouv.fr/recrutement).

Aucun dossier n'est envoyé sur demande par courrier électronique ou sur demande téléphonique.

Par lettre ou visite :

1. Si vous ne résidez pas à Paris (75) :

- à la DRAM ou à la DDAM de votre département de résidence ;
- à la DDE de votre département de résidence.

2. Si vous résidez à Paris (75) :

- à la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France (DREIF) (bureau de la formation et des concours), 21-23, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15.

Pour recevoir un dossier, joignez impérativement à la demande une enveloppe au format 22,9 × 32,4 cm, libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre d'un poids de 200 grammes, en précisant à quel concours vous souhaitez vous inscrire.

A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

Dépôt des dossiers :

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur le formulaire spécifiquement établi pour ce concours.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 23 mai 2005.

Le dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives éventuelles et de trois enveloppes timbrées, devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition, adressée exclusivement au ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, direction du personnel, des services et de la modernisation (sous-direction des personnels maritimes, de contrôle et de sécurité, bureau CS 1, concours « administrateur principal des affaires maritimes »), tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex, puisse être oblitérée à la date du 23 mai 2005 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier déposé après cette date ou parvenant au bureau CS 1 dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 23 mai 2005 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.